

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Major Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Notes comparées sur la rupture de combat (décrochage) et le combat retardateur

Il semble que l'on confonde parfois :

— la *rupture du combat* (décrochage), phase initiale d'une manœuvre en retraite, et le

— *combat retardateur*¹.

La CT 1951² appelle « retraite ordonnée »³ la manœuvre en retraite, dont, nous ne craignons pas de le répéter, le décrochage est la première phase. Et elle appelle « retraite sous la pression directe de l'ennemi » ce que nous appelons « retraite » tout court.

Quant au combat retardateur, la CT en fait un sous-chapitre de la défense⁴. C'est en somme le système des règlements allemands⁵. Pour chercher à fixer nos idées sur ces sujets,

¹ Appelé aussi combat en retraite dans certains règlements et par certains auteurs français.

² Prescriptions générales sur la *conduite des troupes* du 26.12.51.

³ La CT, au ch. 546, s'exprime de cette façon-là sans, à vrai dire, définir, fixer, le terme.

⁴ CT, p. 135.

⁵ C'était déjà celui de notre SC. 1927.